
Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 7

Votants: 8

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Guy LARDENOIS, Rachel BILLON, Sylvie NICOLLE

Représentés: Hubert PILLOY par Olivier DOUILLET

Excuses:

Absents: Kévin RAULET

Secrétaire de séance: Sylvie NICOLLE

Ordre du jour :

- Adhésion du syndicat des eaux de la Vallée de l'Aire et de la commune de Brabant en Argonne au syndicat mixte Germain Guérard au 1er janvier 2024
- Démission du poste de deuxième Adjoint
- Projets éoliens de "Petite Montagne" et "la Côte"
- Questions diverses

Délibérations du Conseil Municipal :

Objet: Adhésion du Syndicat des eaux de la Vallée de l'Aire et de la Commune de Brabant en Argonne au Syndicat Mixte Germain Guérard au 1er janvier 2024 - DE 202310 011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18 ;

Madame le Maire, après avoir rappelé que la commune est membre du Syndicat Mixte Germain Guérard, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 19 juillet 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Germain Guérard a donné son accord pour l'adhésion du Syndicat des eaux de la Vallée de l'Aire à la vocation "eau" du Syndicat Mixte Germain Guérard et la Commune de Brabant en Argonne.

L'adhésion des communes membres du SIE de la Vallée de l'Aire à savoir Longchamps sur Aire, Nicey sur Aire et Pierrefitte sur Aire entraînera la dissolution du SIE de la Vallée de l'Aire, uniquement compétent en matière d'eau potable, en application des dispositions du a) de l'alinéa 1 de l'article L.5212-33 du CGCT.

Le Syndicat Mixte Germain Guérard sera substitué au SIE de la Vallée de l'Aire dans des conditions identiques à celles prévues, pour la dissolution d'un syndicat mixte, au troisième à dernier alinéa de l'article L.5711-4 du CGCT, notamment les communes membres du SIE de la Vallée de l'Aire, à savoir Longchamps sur Aire, Nicey sur Aire et Pierrefitte sur Aire deviendront de plein droit membres du Syndicat Mixte Germain Guérard.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la demande d'adhésion du SIE de la Vallée de l'Aire à la vocation "eau" du Syndicat Mixte Germain Guérard,
- Accepte la demande d'adhésion de la Commune de Brabant en Argonne à la vocation "eau" du Syndicat Mixte Germain Guérard,
- Autorise Madame le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Projets éoliens de "Petite Montagne et la Côte"

Ces deux projets n'appellent pas d'observation particulière de la part des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 octobre 2023